



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 567-20

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Maria, avis public est, par le présent, donné par le soussigné, Thomas Romagné, directeur général de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

- 1- Le conseil municipal de Maria a fait l'adoption, lors d'une séance tenue le 21 décembre 2020, du règlement n° 567-20 concernant la délégation des pouvoirs à certains officiers municipaux d'autoriser des dépenses au nom de la Municipalité de Maria pour l'exercice financier 2021.*
- 2- Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Maria ou sur demande au 581 358-3200 ou à info@mariaquebec.com.*
- 3- Le règlement va entrer en force et en vigueur selon les dispositions de la loi.*

Donné à l'hôtel de ville de Maria, en ce 22^e jour du mois de décembre 2020.

Le directeur général,

Thomas Romagné